



PROGRAMME DE FORMATION – *présentielle-en Alternance*

Le BPJEPS ASEC (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité Animateur mention Animation Socio-Éducative et Culturelle) est certifié à travers 4 Blocs de Compétences (BC).

1 Public visé par la formation et prérequis

Ce diplôme s'adresse à différents publics :

- Des personnes ayant le souhait de réinvestir une démarche
- Des personnes en reconversion professionnelle et des jeunes attirés par ce secteur d'activité, où ils trouvent une dimension humaine d'aide et d'accompagnement de proximité
- Des personnes en poursuite d'études (carrières sanitaires et sociales...)
 - Cette formation est ouverte aux professionnels de l'animation en poste, d'un contrat de professionnalisation, d'une prise en charge de l'employeur (plan de formation), d'un contrat d'apprentissage ou financement CPF.

Prérequis et Conditions d'accès à la formation

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

a) être titulaire de l'un des certificats relatifs au secourisme suivants :

- a minima le certificat de compétences relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent ;
- le certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité.

b) Justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production :

- d'un des deux certificats relatifs au secourisme susmentionnés, assorti le cas échéant d'une attestation de formation « maintien-actualisation des compétences obligatoires » (MAC) ;
- d'une attestation d'expérience d'animateur d'une durée minimale de deux cents heures, délivrée par la ou les structures d'accueil concernées.

Ou bien

UC 3 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics »

BPJEPS quelle que soit la mention

CPJEPS (*) mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » ou « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle »

CC « direction d'un accueil collectif de mineurs » justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci.

CQP « animateur périscolaire »

BAFD (*) justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci.

Etre à la recherche d'une structure permettant de réaliser la formation en entreprise (alternance)

- Avoir plus de 18 ans

Les inscriptions se font au secrétariat du Pôle de la Rouatière. Téléchargement du dossier sur internet : www.larouatiere.com

- ✓ Modalités de sélection

Examen des dossiers d'inscription (parcours professionnel décrivant *les missions confiées, les capacités acquises et les activités menées en tant que professionnel ou bénévole dans le domaine de l'animation*)

Une épreuve écrite Durée 2h00 : texte sur l'actualité sociale il s'agit de montrer des compétences rédactionnelles autour d'une analyse de cas) Contenu : sujet d'actualité sociale ou mise en situation liée au rôle d'un animateur.

Entretien Oral (20 minutes) : Entretien de motivation Objectif : évaluer la motivation du candidat et son projet professionnel

- ✓ Déroulement des sessions

Une session par an avant mi-octobre à octobre N+1

2 Objectifs de la formation :

Le BPJEPS mention « animation socio-éducative et culturelle » permet d'exercer en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.

L'animateur est responsable de son action sur le plan pédagogique, technique et organisationnel et assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

Il a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Il encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics.

Il est attendu, en complément des animations, que l'animateur soit en mesure de proposer et concevoir des projets à partir des constats réalisés auprès des publics qu'il accueille et des financements mobilisables par la structure.

L'animateur travaille avec d'autres professionnels, des volontaires, des personnes engagées dans l'action.

Activités visées :

- Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation
- Proposition de projets s'inscrivant dans le cadre de l'organisation de la structure en réponse à l'évolution des besoins des publics
- Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation
- Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis

- Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation
- Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation
- Conception de séquences d'animation et de séances d'activités culturelles, éducatives, sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure
- Accueil des publics lors de séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure
- Conduite de séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure
- Evaluation de séquences d'animation, de séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure
- Encadrement des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle au cours des différents temps de vie quotidienne
- Préparation des différents temps de la vie quotidienne et aménagement des espaces existants
- Accompagnement de chaque personne et des groupes dans les différents temps de la vie quotidienne

3 Contenu de la formation

Contenus pédagogiques :

Vous avez raison. Le BPJEPS mention "animation socio-éducative et culturelle" (ASEC) est effectivement structuré autour de 4 blocs de compétences (BC), dont 2 sont communs à tous les BPJEPS et 2 sont spécifiques à la mention ASEC. Voici le détail de ces blocs de compétences :

BC1 (commun) : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Ce bloc de compétences vise à :

- Analyser les besoins et les caractéristiques des publics
- Définir les objectifs pédagogiques et les modalités d'évaluation d'un projet d'animation
- Planifier les activités en tenant compte des ressources disponibles

BC2 (commun) : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation

Ce bloc de compétences comprend :

- Informer les publics visés du programme des activités de la structure
- Communiquer avec les publics visés de manière adaptée
- Assurer la promotion de ses activités

BC3 (spécifique ASEC) : Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure

Ce bloc de compétences implique de :

- Concevoir la dynamique de la séquence et l'organisation des séances d'activités
- Mobiliser des méthodes, techniques et outils d'animation adaptés
- Prévoir le contenu et le déroulement de la séquence d'animation
- Préparer l'espace et le cadre de chaque séance d'activités
- Accueillir les publics de manière adaptée
- Susciter l'expression individuelle et collective des publics accueillis
- Animer les séances
- Adapter la progression de la séance
- Évaluer l'impact de la séance

BC4 (spécifique ASEC) : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

Ce bloc de compétences comprend :

- Construire des relations avec l'entourage personnel et professionnel des publics
- Réguler les phénomènes de groupe
- Assurer la sécurité entre deux séquences d'activités
- Prévoir des temps calmes et des périodes de temps libérés
- Instaurer des échanges au sein d'un groupe

4 Durée de la Formation et modalités d'organisation : 651 h théoriques et 1057 h entreprise

La formation se déroule sur une période de 12 mois.

Formation en alternance avec l'entreprise : 1 715h soit 245 jours

Session : de mi-octobre N à octobre N+1

Déroulement de la formation 1057 h (soit 151 jours) en entreprise et 651 h en centre (soit 93 jours)

Les horaires sont 9h00/12h30 13h30-17h

Lieux : Théorie au centre polyvalent CFPF La ROUATIERE

Pratique (stage)/ Entreprises : Entreprises et structures concernées : Les activités d'un animateur BPJEPS Animation Sociale s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales, établissements hospitaliers, EHPAD) ou du secteur associatif (centres sociaux, associations de quartier, MJC...ACM)

La capacité du groupe : + de 8 stagiaires

Elle est organisée en unités de compétences professionnelles (en continu, en modules selon les prérequis).

5 Moyens et projet pédagogique

Méthodes pédagogiques, techniques et encadrement

La pédagogie mise en œuvre peut à la fois être didactique lors de cours magistraux, mais également favoriser la coopération en travaux de groupes afin de favoriser l'élaboration individuelle de la posture professionnelle de chaque stagiaire, également à visée de développement du travail en équipe. Des exercices pratiques à visée pédagogique d'apprentissage et d'organisation de la réflexion sont proposés tout au long de la formation, notamment dans les groupes d'analyse des pratiques professionnelles. Différentes productions écrites sont réalisées, à part égale la production orale est recherchée. Constamment, les mises en situations pratiques favorisent une pédagogie de l'apprentissage en faisant, tout en mobilisant les étayages théoriques transmis.

ALTERNANCE

Techniquement, l'organisme de formation dispose de :

- salles de cours équipées d'outils multimédias (TV, vidéo projecteurs, lecteurs DVD et CD, rétro projecteurs, sono, ordinateurs portables, caméscopes, appareils photo).
- d'une salle informatique de 20 ordinateurs reliés à Internet,
- d'un pôle technique pour les formations dans les métiers du service et de l'accompagnement constitué d'une cuisine pédagogique, d'un espace soins aux personnes en situation de dépendance, d'une salle pour l'entretien du linge et l'hygiène des locaux et d'une salle de puériculture et soins aux jeunes enfants
- d'un Centre de Ressources Documentaires avec 3 documentalistes, un fond documentaire recensant environ 20000 notices, plus de 3000 livres, 27 abonnements, revues du secteur de la santé et du social, un logiciel documentaire consultable en ligne ; 8 ordinateurs connectés à Internet, imprimante couleur, site dédié avec annuaire, pages d'aide et de soutien. Une salle de projection et 200 documentaires vidéo.

L'encadrement est assuré par des formatrices et formateurs titulaires des diplômes exigés par le Code de l'action sociale et des familles et complété par des vacataires, prestataires, professionnel-le-s expert-e-s dans des domaines spécifiques.

6 Qualité de l'équipe pédagogique

Un coordinateur dédié à la filière garant du déroulé pédagogique. Il assure l'animation pédagogique et participe aux instances de certification.

Une équipe de formateurs constituée de permanents et de professionnels assurent l'ensemble des domaines de formation. Tous les intervenants sont titulaires à minima d'un diplôme d'état en travail social ou d'un diplôme d'état de la santé, et de diplômes universitaires (DEA sociologie, CAFERUIS, psychologue, BPJEPS AS, DE Médiation familiale, DETISF DUFRES – Diplôme Universitaire Formatrice Responsable d'actions de Formation-DU Droit et Religions,) Doctorante en Droit (Histoire du Droit et des Institutions), Université de 2 - D.E.A (Droit). Diplôme d'Etudes

Droits sciences Economiques

Un formateur référent et un tuteur en milieu professionnel permettent un accompagnement personnalisé du stagiaire.

Rencontres entre tuteur de terrain et tuteur de formation et stagiaires.

Des réunions et bilans intermédiaires en cours de formation sont réalisés.

Evaluations formatives et sommatives.

7 Suivi et évaluation de la formation :

L'obtention partielle ou l'obtention intégrale du BREVET PROFESSIONNEL est validée par le certificateur : DRAJES

Voici les modalités de certification pour chaque bloc :

BLOC1 :

- Production d'un document écrit explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.
- Présentation orale de 20 minutes maximum.
- Entretien avec les évaluateurs de 30 minutes maximum.

BLOC 2 :

- Présentation de supports ayant permis de valoriser deux séquences d'activités.
- Présentation orale illustrée de 10 minutes maximum .
- Entretien avec les évaluateurs.

BLOC 3 :

- Production d'un document présentant une séquence d'animation composée d'au moins six séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales
- Mise en situation professionnelle d'une séance d'animation de 30 à 90 minutes auprès de 4 personnes minimum
- Entretien oral concernant l'analyse de la conduite d'activités et le document présentant la séquence d'animation.

BLOC4 :

- Production d'un document portant sur l'organisation et l'encadrement du "vivre ensemble" au sein de la structure d'alternance.

- La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences est réalisée au moyen d'un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un document personnel portant sur l'organisation et l'encadrement du « vivre ensemble »

Calendrier des épreuves

Modalités de certification de l'épreuve

Les commissions sont composées de sous-commissions d'évaluation, ces dernières sont constituées de deux personnes, soit :

- D'un(e) (formateur(trice) ou professionnel(le)) + un(e) autre professionnel(le)
- D'un(e) (formateur(trice) ou professionnel(le)) + un(e) expert(e)

Elles disposent **d'une grille d'évaluation par Bloc** pour évaluer la prestation du/de la candidat(e).

Les commissions de l'épreuve sont en possession de l'avis circonstancié du tuteur et/ou de tout autre Élément que l'organisme de formation peut apporter pour accompagner la prise de décision.

Une **appréciation globale obligatoire est demandée à la commission** d'évaluation pour infirmer ou confirmer la validation des blocs de compétences :

Aucun résultat n'est transmis à l'issu des épreuves. **Les résultats sont transmis aux candidats individuellement dans les huit jours ouvrés suivant l'épreuve.**

En cas d'insuffisance à une épreuve certificative et **de non-validation d'un bloc de compétences** :

La commission motive sa décision en précisant les manques et les besoins de l'épreuve, le type de remédiation attendu. L'appréciation est transmise au candidat. Dans ce cas, une épreuve de rattrapage est proposée au stagiaire.

 ***Il est à noter qu'un candidat ne peut bénéficier de l'épreuve de rattrapage que dans la mesure où il a participé à la première épreuve.***

Rattrapage : Un document de rattrapage sera transmis courant avril 202. et l'entretien aura lieu en octobre 202..

8 Dispositif d'individualisation du parcours

Plusieurs parcours sont possibles en fonction des prérequis

✓ **Parcours Complet (pas de niveau d'étude)**

La formation se déroule sur une période de 12 mois.

Formation en alternance avec l'entreprise : 1708 h soit 244 jours

Déroulement de la formation 1085 h (soit 155 jours) en entreprise et 623h en centre (soit 89 jours)

✓ **Parcours partiel (avec un niveau d'étude certifié de niveau IV :**

Dispenses de Blocs BC3

- UC 3 et 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « activités du cirque », « animation culturelle », « animation sociale » ou « éducation à l'environnement et au développement durable »
- UC 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics »

9 Accessibilité voie de l'apprentissage

- ✓ L'accessibilité par la voie de l'apprentissage est possible.

Nous sommes une unité de formation UFA du CFA sanitaire et social de Montpellier ; renseignements :

Stéphanie CROS : Chargée de Développement, Antenne de Narbonne

04.11.23.22.45

07.87.47.01.91

cfa-sanitaire-social.com